

LOT 25 : Combustion

Catégorie du lot (cf. article 1.2 du CCTP) : ☐ Cat A ☒ Cat B

Intitulé de la formation	Module A. Réglementation des installations de combustion
Public cible	Inspecteurs de l'environnement ICPE
Prérequis	Avoir déjà pris connaissance du classement ICPE d'installations de combustion
Objectif(s) de la formation	- Savoir effectuer le classement ICPE d'une installation de combustion et déterminer l'arrêté ministériel applicable - Comprendre la réglementation en vigueur relative aux installations de combustion classées sous la rubrique 2910 et à leurs émissions atmosphériques (chaudière, moteur, turbine ou autre) - Savoir déterminer les VLE applicables et évaluer le respect des VLE d'une installation de combustion - Comprendre les principales exigences réglementaires liées à la surveillance et la déclaration des émissions
Nombre de sessions par an	4
Durée	1 journée
Nombre d'inscrits	Minimum : 8 Maximum : 15
Programme	Partie 1 : Définitions et contexte réglementaire des émissions des installations de combustion - Présentation du contexte de la réglementation relative aux installations de combustion (directives MCP, IED et BREF LCP) - Classement ICPE 2910 / 3110 - Détermination des arrêtés applicables aux installations de combustion - Analyse détaillée de la réglementation nationale axée sur les textes réglementaires de référence, les Valeurs Limites d'Émissions et les critères de conformité associés, la surveillance et la mesure des émissions Partie 2 : Mise en œuvre pratique : cas pratiques Présentation d'une méthodologie à adopter en fonction des caractéristiques de l'installation pour : - Identifier le classement ICPE - Identifier les arrêtés applicables, - Déterminer les Valeurs Limites d'Émissions ainsi que le respect de la conformité,

	- Définir le programme de surveillance des émissions à mettre en œuvre. Réalisation d'études de cas illustrant les points de la formation avec un focus sur les points particuliers et les sources d'erreurs. PARTIE 3 : Liens entre la réglementation des installations de combustion et les obligations de déclaration sur GERE
Types d'intervenants	Formateur externe à l'administration ayant une bonne connaissance de la réglementation ICPE relative aux installations de combustion de toutes puissances
Formation susceptible d'être réalisée à distance	OUI
Lieux de la formation	Session à distance à privilégier. Chaque année, prévoir une session en présentiel en région parisienne.
Support de formation	Support de formation à créer